



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pièces à fournir

- ⇒ En cas de séparation, un accord écrit de scolarisation des deux parents est obligatoire.
- ⇒ Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois,
- ⇒ Justificatif de domicile de moins de 3 mois des deux parents en cas de séparation (*quittance de loyer, contrat électricité, téléphone fixe*),
- ⇒ En cas d'hébergement, fournir une attestation et un justificatif à l'adresse de l'hébergeant, et l'hébergé devra fournir un justificatif CAF ou CPAM à cette adresse
- ⇒ Carnet de santé de l'enfant.
- ⇒ Jugement de divorce ou de séparation.

Pour la Petite Section de maternelle :

- ⇒ 4 photos format identité.



ATTENTION,
tout dossier d'inscription scolaire incomplet ne sera pas traité.